

A l'attention du Collège des Bourgmestre et Echevins
Avenue Roi Albert 33
1082 Berchem-Saint-Agathe

Concerne : Conseil communal du 27 mars 2014

Monsieur le Bourgmestre, Madame et Messieurs les Echevins,

J'ai l'honneur de vous soumettre ci-dessous mon interpellation

"Perte du contentieux engagé par la commune pour contester les mesures fédérales d'indemnisation de certains associés de Dexia et du Holding communal".

Je vous remercie de bien vouloir soumettre cette interpellation à l'attention du prochain Conseil.

En vous remerciant pour l'attention portée à la présente, je vous prie de recevoir, Monsieur le Bourgmestre, Madame et Messieurs les Echevins, l'assurance de mes salutations distinguées.

Nicolas Stassen

Conseiller communal

-

Je vous prie de trouver mon interpellation suivante.

Objet : Perte du contentieux engagé par la commune pour contester les mesures fédérales d'indemnisation de certains associés de Dexia et du Holding communal

La commune a introduit un recours en annulation au Conseil d'État contre les arrêtés royaux qui la lésait dans les dossiers Dexia et Holding communal.

Le Conseil d'État (dans son arrêt n° 226.094 du 15 janvier 2014) a rejeté ce recours en affirmant que le Collège s'était trompé dans l'habilitation à agir qu'il avait sollicitée de notre conseil.

Est-ce exact?

Pourquoi le service juridique ou les avocats désignés par le Collège n'ont-ils pas demandé un nouveau passage au conseil pour régulariser la situation ?

-

Nicolas Stassen

Conseiller communal

0496471061